

59-63, quai Henri Chavigny 41000 BLOIS

tél: 09 83 38 27 35 fax: 09 82 24 37 35

contact@cfasms-centre-valdeloire.fr

www.cfasms-centre-valdeloire.fr



PROJET

du CFA pour les métiers du champ social et médico-social en Région Centre - Val de Loire

2012 - 2016

- En guise de première pierre...
- Le CFA dans le dispositif de formation professionnelle en travail social en région Centre - Val de Loire
- Les axes stratégiques :
- Proposer une offre de professionnalisation spécifique aux besoins de compétences du secteur social et médico-social
- Promouvoir une offre de formation en constante évolution
- Développer durablement l'apprentissage

En application de l'article 22 de la Convention quinquennale 2012-2016 signée le 17 juillet 2012 entre la Région Centre et l'association gestionnaire du "CFA pour les métiers du champ social et médico-social en Région Centre", ce projet 2012-2016 a été adopté par le Conseil d'administration de l'association gestionnaire en séance du 4 juillet 2013.

En guise de première pierre...

Le 17 juillet 2012, la Convention quinquennale 2012-2016 signée par la Région Centre officialisait la création du "CFA pour les métiers du champ social et médico-social", dont l'association gestionnaire venait d'être récemment fondée cinq mois auparavant, le 20 février 2012.

Ce nouveau dispositif marquait un tournant dans la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur social et médico-social.

Initiée en 1998 au niveau national par la volonté de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS), l'ouverture de l'apprentissage aux diplômes du secteur venait compléter les voies d'accès existantes pour répondre à des besoins en formation quantitatifs. Face à l'évolution d'une démographie professionnelle jugée préoccupante à la fin des années 90, il s'agissait de garantir la qualification nécessaire du milieu professionnel dans les années à venir.

C'est ainsi qu'en région Centre, un premier projet de CFA "Hors les murs" fut déposé en novembre 1999 par deux organismes de formation, l'École Régionale de Travail Social d'Olivet et l'Institut du Travail Social de Tours, pour la préparation aux diplômes d'État de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé. L'ouverture de l'apprentissage ayant été agréée à titre expérimental, c'est sous la forme de sections d'apprentissage que le dispositif vit le jour en septembre 2000 en région Centre, la structuration en CFA étant reportée dans l'attente d'une meilleure lisibilité des problématiques de formation dans le secteur.

Quelques dix années plus tard, les sections d'apprentissage avaient diversifié leur offre en ouvrant l'apprentissage aux diplômes d'État d'assistant de service social et d'éducateur de jeunes enfants, ainsi qu'en ouvrant des antennes de formation à Chartres. En juin 2009, la Direction de l'apprentissage faisait part du "souhait de la région de structurer un CFA au plan régional, impliquant un partenariat entre les écoles."

Douze ans après le lancement de cette voie d'accès aux diplômes, la professionnalisation des apprentis a occasionné des changements de regard, des évolutions certaines dans les méthodes pédagogiques qui ont permis d'anticiper les réformes des diplômes, de mobiliser professionnels et formateurs sur des pratiques innovantes. Toutefois, ce cheminement s'est effectué au gré des contingences, des résistances et des bonnes volontés. L'apprentissage, cette forme d'alternance reposant sur le principe que "la formation est assurée par les pairs" (l'entreprise devenant explicitement le lieu d'acquisition de savoirs de référence, de savoir-faire, permettant l'élaboration de connaissances, la construction de compétences professionnelles), est venu bouleverser un demi-siècle de pratiques des centres de formation. Le parcours accompli constitue le socle sur lequel un nouveau projet est à mettre en œuvre : projet ancré dans l'expérience pédagogique de chaque organisme fondateur mais visant à en dépasser le périmètre historique, s'inscrivant dans l'esprit de la convention quinquennale, tourné vers l'avenir pour répondre aux besoins de professionnalisation du secteur.

L'Association Régionale pour le DÉveloppement des Qualifications et des Actions de Formation (ARDEQAF), l'Association de Touraine Éducation et Culture (ATEC), la Croix-Rouge Française, le Réseau régional des Maisons Familiales Rurales, membres fondateurs de l'association gestionnaire, présentent ce projet de CFA. Fruit d'une réflexion collective entre les directions des Unités de Formation d'Apprentis (UFA) et celle du CFA, objet d'échanges et de concertations avec le conseil d'administration de l'association gestionnaire, ce projet constitue la première étape d'un engagement pluri-annuel au service des apprentis et de leurs employeurs. Les objectifs visés, les modalités mises en œuvre seront l'objet d'une attention qui devra mesurer l'adéquation entre les logiques d'intention et les logiques de pratiques, afin de déterminer les axes d'amélioration et les moyens pour y parvenir.

Le CFA dans le dispositif de formation professionnelle en travail social en région Centre - Val de Loire

La formation professionnelle dans les métiers du travail social en région Centre est portée par un nombre restreint d'opérateurs qui délivrent des formations qualifiantes et sont habilités par les certificateurs suivants :

- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Rectorat (Éducation Nationale).

Les formations concernées par le travail social ou l'animation, dont les diplômes sont enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles, sont dispensées en région Centre par des établissements de formation publics ou associatifs, régis par l'article L451-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Parmi ces établissements de formation qui délivrent des formations professionnelles en travail social, quatre d'entre eux se sont entendus pour constituer une association de type "loi 1901", dont la gouvernance est assurée par un Conseil d'administration composé :

- d'un collège de membres fondateurs issus des associations gestionnaires des établissements de formation
- d'un collège de représentants des secteurs professionnels (publics et privés)
- d'un collège de personnes qualifiées au sein duquel est élu la présidence.

L'objet de l'association précise :

"Dans le cadre d'une volonté de développement en région Centre des formations en alternance dans le champ social et médico-social, l'Association se donne pour objet de promouvoir les formations diplômantes par l'apprentissage dans les centres de formation (...)

- (...) l'Association a pour but de gérer le Centre de Formation d'Apprentis hors les murs pour les métiers du champ social et médico-social en région Centre, notamment ceux relevant du code de l'Action Sociale et des Familles.
- Elle a pour mission d'assurer la cohérence du dispositif en proposant au Conseil Régional de la Région Centre les ouvertures et/ou les fermetures des sections de formation par apprentissage, et de veiller à leur mise en œuvre par les personnes morales associations adhérentes."

Dans sa mission de gestion et de développement de l'apprentissage, le CFA s'appuie sur les partenaires institutionnels (Région, Délégation Régionale de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la BASS, Direccte, etc.) pour étudier les évolutions de la politique de l'emploi et les besoins exprimés sur les territoires pour élaborer, en lien avec les opérateurs, les réponses adéquates à mettre en œuvre régionalement et localement pour satisfaire les besoins de formation. Il rend compte de ses propositions lors de l'examen annuel de la carte d'apprentissage.

Le CFA doit se montrer attentif aux enjeux qui mettent en concurrence les divers dispositifs de la formation professionnelle initiale ou continue (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, emplois d'avenir, contrats de génération) pour développer une information argumentée qui réponde aux intérêts respectifs des parties, en matière de qualité de formation, accès et préparation à la qualification, égalité des chances, etc.

Dans le cadre d'ouvertures d'activités liées à la formation professionnelle tout au long de la vie, le CFA cherchera à développer des programmes avec tous les partenaires susceptibles de développer des actions permettant d'initier et faire progresser l'évolution de techniques en lien avec l'acquisition de compétences professionnelles.

En concertation avec le service public d'information et d'orientation (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions, Centres d'Information et d'Orientation, Mission Générale d'Insertion), le CFA cherchera à proposer des parcours de professionnalisation permettant au plus grand nombre de jeunes d'obtenir une qualification.

Les axes stratégiques

Dans la perspective de la réalisation de ses axes stratégiques, le CFA s'engage à l'équité de traitement entre les UFA et garantit une répartition homogène de l'offre de formation sur les territoires.

- Proposer une offre de professionnalisation spécifique aux besoins de compétences du secteur social et médico-social
- Promouvoir une offre de formation en constante évolution
- Développer durablement l'apprentissage

Proposer une offre de formation spécifique aux besoins de professionnalisation du secteur

La configuration d'un CFA "hors les murs" permet la déclinaison de projets pédagogiques propres à chaque UFA, dans la mesure où ils s'appuient sur une prise en compte des principes intrinsèques de l'apprentissage. Quelques-uns de ces fondamentaux sont à souligner :

- un des enjeux majeurs du dispositif d'apprentissage est de réaliser une formation où les deux pôles, lieu d'emploi et centre de formation, se placent en co-formateurs partenaires, engagés dans un projet commun : la professionnalisation d'un jeune et sa préparation à la certification.
- un des risques de la formation par alternance étant le morcellement ou la juxtaposition des moments et des contenus de celle-ci, il s'agit de proposer un processus d'accompagnement qui permette d'opérer un va-et-vient constant entre les expériences pratiques et les savoirs de référence. Pour favoriser une telle formation par l'expérience, c'est-à-dire l'exercice progressif des fonctions et activités professionnelles ainsi que la mise en œuvre des aptitudes afin d'élaborer les compétences nécessaires par la pratique des situations de travail, toute sa place doit être donnée au lieu d'emploi dans le dispositif de formation.

Pour ce faire, le CFA promeut et valorise les orientations suivantes :

Mettre en œuvre une approche spécifique de la construction des compétences professionnelles et de la transmission des savoirfaire professionnels

- en offrant un accompagnement qui tienne compte du statut de l'apprenti et de ses conditions de travail sur son lieu d'emploi
- en s'appuyant sur l'activité professionnelle de l'apprenti, pivot du processus d'apprentissage, source d'une élaboration personnelle de savoirs
- en confrontant la diversité des mises en sens, qu'elles soient produites sur le terrain d'apprentissage ou au centre de formation
- en améliorant la qualité de la professionnalisation par la mise en perspective de l'explicitation des pratiques avec les référentiels professionnels.

Développer une ingénierie de formation spécifique

- en direction des formateurs et enseignants des UFA:
- par la prise en compte dans la durée des effets de l'alternance entre lieu d'emploi et centre de formation, la mise en œuvre d'un accompagnement à la professionnalisation qui s'appuie sur l'implication de l'apprenti et de ses réflexions développées sur le terrain, une relation suivie avec le maître d'apprentissage, la pratique de mutualisation des expériences entre apprentis, l'encouragement au développement d'échanges facilités par l'utilisation d'environnements numériques de travail (ENT);
- par l'incitation à la veille pédagogique concernant l'évolution de l'environnement économique, politique et culturel du secteur, par le perfectionnement des compétences pédagogiques notamment dans le cadre du Programme Régional de Formation à la pédagogie de l'Alternance (PRFA).
 - en direction des professionnels maîtres d'apprentissage :
- par la mobilisation des moyens nécessaires pour communiquer les programmes de formation, les référentiels, de méthodes de transmission des savoir-faire professionnels, par la construction de situations de travail apprenantes, le développement de méthodes d'explicitation de l'expérience, d'évaluation formative et sommative, par la co-construction de contenus pédagogiques avec le centre de formation;
- par la prise en compte des capacités formatrices des lieux d'emploi, l'identification et la valorisation des actions innovantes menées dans le cadre de la fonction tutorale, par l'accès facilité à la formation tutorale et aux rencontres pédagogiques au bénéfice de l'accompagnement de l'apprenti.

Promouvoir une offre de formation en constante évolution

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (livre IV, titre V) indique que les établissements dispensant les formations sociales initiales et continues participent au service public de la formation et sont soumis à une obligation de déclaration préalable auprès du représentant de l'État dans la région. Le Code de l'Éducation précise que les diplômes et titres à finalité professionnelle sont obtenus par toutes les voies (article L335-5) : l'apprentissage doit donc être accessible aux diplômes en travail social.

Le CFA est donc attentif à ce que toute personne demandeuse de réaliser un projet de formation en travail social par la voie de l'apprentissage, à ce que tout employeur souhaitant embaucher un salarié sur ce type de contrat, puisse trouver le soutien logistique, pédagogique, administratif et financier permettant de réaliser à terme ce projet de formation professionnelle.

La volonté de promouvoir une offre de formation en constante évolution s'inscrit dans les objectifs que la politique régionale s'est fixée dans la première fiche action du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP). Pour le CFA, cette ambition est d'abord fondée sur le constat d'une grande disparité quant à l'appropriation de la formation par l'apprentissage dans le secteur social et médico-social, malgré une expérience de douze années dans cette voie. Dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance, où l'expérience n'a débuté qu'en 2008, la culture de l'apprentissage n'est pas encore entrée dans les mœurs. Par conséquent, la promotion de l'apprentissage passe nécessairement par la proposition d'une offre de qualité, capable de prendre en compte les attentes des apprentis, des employeurs et des maîtres d'apprentissage. Cette offre doit être ouverte sur des qualifications diversifiées et adaptée aux besoins des territoires.

Ouvrir l'apprentissage sur de nouveaux territoires

Les disparités entre les territoires de la région Centre ont été la conséquence d'une offre de formation essentiellement concentrée sur les pôles historiques que sont les agglomérations orléanaise et tourangelle. L'ouverture de formations à Chartres à partir de 2004, sous l'impulsion de l'Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation (AFCASA), a montré que la déconcentration était non seulement possible, mais salutaire.

Le démarrage de la formation de moniteur éducateur par l'apprentissage à Bourges en septembre 2013 est la prochaine étape d'une ouverture territoriale en projet depuis 2008, qui a nécessité une concertation et une coordination entre les acteurs concernés remontant à une époque où le CFA n'était pas encore d'actualité.

Aujourd'hui, le CFA a pour mission d'être un interlocuteur à l'écoute des besoins de professionnalisation pour rendre la formation initiale accessible sur des territoires non couverts jusque-là. Il devra s'appuyer les organisations représentatives du secteur (notamment la Délégation Régionale de la CPNE-FP de la BASS) et les organismes publics pour étudier et élaborer des propositions adaptées.

Ouvrir l'apprentissage à de nouveaux diplômes

L'apprentissage dans le champ social et médico-social ne pouvait se cantonner aux professions historiques qui ont constitué son socle de lancement. Après les ouvertures des formations d'éducateur de jeunes enfants et d'assistant de service social (niveau III) qui allaient dans le sens des objectifs régionaux d'élévation des niveaux professionnels, il s'agit pour le CFA d'étudier les nouveaux besoins en formation, de façon à compléter l'offre qui permettra de bénéficier de cette voie de professionnalisation.

Cette offre peut être améliorée en élargissant l'accès aux niveaux de V à I. Le démarrage de nouvelles formations pouvant rencontrer un écho limité dans un premier temps, le CFA sera attentif à ce que les projets pédagogiques des UFA montrent les modalités mises en place pour que les apprentis, quand ils sont en nombre restreint sur une formation, bénéficient réellement d'un accompagnement spécifique qui tienne compte de leur statut.

Le CFA, fondé sur l'initiative d'organismes de formation en travail social, a pour vocation, à terme, d'élargir son activité vers les formations sanitaires.

Développer durablement l'apprentissage

Développer durablement l'apprentissage implique d'avoir de la considération pour tous les acteurs engagés dans ce processus de formation : les principaux bénéficiaires que sont les apprentis, les maîtres d'apprentissage et les employeurs, mais aussi les personnels des UFA, et au-delà, les partenaires institutionnels. La qualité de l'organisation est son meilleur atout de communication et le gage de son développement, sous-tendu par les axes suivants :

Cultiver l'expérience accumulée depuis douze années

Les UFA ont développé des projets pédagogiques qui s'appuient sur la prise en compte du projet personnalisé de l'apprenti pour l'amener à construire ou à améliorer ses compétences. Proposer un accompagnement qui prévienne et tienne compte des difficultés éventuelles du parcours de formation, encourager la prise progressive de responsabilités par l'apprenti dans un cadre sécurisant approprié, aider l'apprenti à élaborer ou affiner son projet d'insertion professionnelle, sont des objectifs à poursuivre conjointement sur les lieux d'emploi et dans les UFA.

Le parcours d'apprentissage peut être également l'occasion de découvrir d'autres cultures, d'autres pratiques professionnelles : le CFA encourage la mobilité européenne des apprentis par le biais des programmes régionaux ("Premier parcours" LEONARDO / Euro-métiers Centre "Bac+").

Inviter les apprentis à porter une attention vigilante à la qualité de leur formation, stimuler leur participation effective dans les instances de régulation (comités de liaison, conseils de perfectionnement), participe d'une approche réfléchie d'un développement durable. Le CFA est attaché à la qualité de l'environnement de formation, à l'ouverture aux cultures, dans une visée de lutte contre les inégalités (notamment à l'égard des personnes en situation de handicap, de l'inégalité hommes/femmes) et toutes formes de discriminations.

Rencontrer les publics concernés par l'apprentissage

En amont de l'inscription au CFA, la communication avec les publics en recherche de formation est primordiale. La participation aux manifestations publiques d'information (forums de l'orientation, journées portes ouvertes, salons de l'emploi, etc.) est une des conditions de développement, par la diffusion de plaquettes de présentation du CFA et des UFA et autres documents d'information.

sur les modalités de l'offre d'apprentissage. De plus, l'accueil des publics pour un entretien aux bureaux du CFA est une possibilité supplémentaire d'aide à l'élaboration du projet d'apprentissage. La rencontre avec les publics s'effectue également sur la "toile" : la création du site internet du CFA constitue une priorité.

Communiquer avec les partenaires institutionnels

Une politique d'information et de communication à l'égard des branches professionnelles est essentielle pour promouvoir cette voie de professionnalisation. Il importe que le CFA se rende disponible auprès des associations employeurs ou des collectivités territoriales pour présenter le cadre règlementaire, administratif et financier de l'apprentissage, qu'il fasse valoir ce dispositif comme outil à part entière de la GPEC. En complément, il s'agit de communiquer avec les organismes financeurs des politiques sociales, ceux de la formation professionnelle, pour favoriser l'embauche des jeunes en contrat d'apprentissage. Au niveau national, le CFA doit participer à l'élaboration et la construction d'une organisation visant à défendre les missions et les intérêts des CFA sanitaires, sociaux et médico-sociaux auprès de divers interlocuteurs institutionnels : ministères, organismes collecteurs de fonds (formation continue, taxe d'apprentissage), fédérations nationales d'employeurs, etc.

Renforcer le partenariat avec les employeurs

L'action du CFA ne se borne pas à orienter le futur apprenti vers une UFA sur la base du souhait de l'employeur et des facilités de déplacement pour l'apprenti. Par le biais des UFA, le CFA s'engage ensuite à favoriser les conditions d'une communication régulière avec les lieux d'emploi, afin d'optimiser l'exercice de la fonction tutorale. Le CFA promeut l'organisation de rencontres régulières entre maîtres d'apprentissage et formateurs (dans les UFA ou sur les terrains) pour partager les réflexions, mutualiser les approches pédagogiques en matière de transmission des savoir-faire professionnels et de construction des compétences. Le CFA invite les maîtres d'apprentissage à participer activement aux évaluations ou bilans prévus dans le cadre des UFA, ainsi que par leur présence dans le cadre des instances de régulation (ex. : comité de liaison).



CFA Social & Médico-Social en Région Centre-Val de Loire

59-63 Quai Henri Chavigny - 41000 BLOIS

Tél.: 09.83.38.27.35 / Fax: 09.82.24.37.35 / cfa.sms.centre@bbox.fr

SIRET: 751 534 322 00035 - NAF / 8559A www.cfasms-centre-valdeloire.fr